

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération n°409.60/2023

Département du NORD

- :- :-

Arrondissement de DOUAI

- :- :-

Canton de SIN LE NOBLE

COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 05 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juillet, à 19 heures le Conseil municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Christophe DUMONT, Maire, en suite de convocations du 29 juin 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Christophe DUMONT, **Maire** ; M. Didier CARREZ, Mme Marie-Josée DELATTRE, Mme Christelle DUPRIEZ, M. Henri JARUGA, Mme Michèle DECREUS, M. Dimitri WIDIEZ, **Adjoints** ; M. Jean-Michel CHOTIN, Mme Françoise SANTERRE, Mme Claudine BEDENIK, Mme Joselyne GEMZA, Mme Christiane DUMONT, M. Marc BAILLEZ, M. Patrick DUBREUCQ, Mme Sylvie DORNE, M. Pascal DAMBRIN, Mme Caroline FAIVRE, M. Jean-François JOOS, Mme Stéphanie CARAMOUR, Mme Emeline HOURNON, M. Rémi KRZYKALA, M. Guillaume KRZYKALA, Mme Laëtitia DUCATILLON, **Conseillers municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. Jean-Claude DESMENEZ (*procuration à Mme Michèle DECREUS du 05 juillet 2023*), Mme Johanne MASCLÉT (*procuration à M. Christophe DUMONT du 05 juillet 2023*), M. Freddy DELVAL (*procuration à Mme Marie-Josée DELATTRE du 05 juillet 2023*), **Adjoints** ; M. Jean-Pierre BERLINET (*procuration à M. Pascal DAMBRIN du 05 juillet 2023*), M. Patrick ALLARD (*procuration à M. Patrick DUBREUCQ du 05 juillet 2023*), Mme Marie-Bernadette SOMBE (*procuration à M. Jean-François JOOS du 30 juin 2023*), Mme Elise SALPETRA (*procuration à Mme Françoise SANTERRE du 03 juillet 2023*), M. Brahim MAHMOUD (*procuration à M. Dimitri WIDIEZ du 05 juillet 2023*), M. Robin POPOWSKI (*procuration à M. Marc BAILLEZ du 29 juin 2023*), **Conseillers municipaux**.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE ET NON REPRÉSENTÉE : Mme Viviane BIZET, **Conseillère municipale**.

ÉTAIT ABSENT NON EXCUSÉ ET NON REPRÉSENTÉ : -

SECRÉTAIRE : M. Rémi KRZYKALA

La présente délibération a été affichée, par extraits, à la porte de l'Hôtel de Ville, le 12 juillet 2023.

II/ GRANDS PROJETS, TRAVAUX

CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME CEE ACTEE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2122-1 à L.2122-2,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°221.24/2020 du Conseil municipal du 28 mai 2020, visée en sous-préfecture de Douai le 03 juin 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire en vue d'assurer divers actes d'administration, pendant la durée de son mandat,

Vu la décision directe n°208.25/2023 du 30 mars 2023, visée en sous-préfecture de Douai le 30 mars 2023, portant demande de subvention au titre du programme ACTEE 2 – sous-programme ACT'EAU,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, accessibilité, voirie, travaux, patrimoine, sécurité, circulation, stationnement, propreté et environnement et transition écologique,

Considérant que la Commune de Sin Le Noble mène depuis 2014 une politique de réhabilitation de son patrimoine immobilier et de suivi de ses dépenses énergétiques et que la piscine Tournesol de la ville est un équipement cher aux sinois, qui permet également aux écoles de la commune d'avoir des plages horaires d'accueil privilégiées ;

Considérant qu'afin d'envisager des travaux de rénovation de la piscine, une mission d'études a été contractualisée en vue de la réalisation des travaux et des actions visant à réduire les consommations d'énergie et d'eau et à pérenniser l'équipement ;

Considérant que dans le cadre du programme CEE ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), un appel à manifestation d'intérêt a été lancé avec pour objectif d'apporter des fonds aux collectivités présentant des projets d'efficacité énergétique sur leur patrimoine ;

Considérant que le sous-programme ACT'EAU vise plus spécialement les établissements aquatiques avec pour objectif premier d'apporter un financement sur les coûts d'études liées aux actions d'efficacité énergétique ;

Considérant que la Ville de Sin Le Noble a présenté un projet au titre du sous-programme ACT'EAU et que sa candidature a reçu un avis positif du jury en date du 16 mai 2023 ;

Considérant que le montant global des fonds attribué sera de 6 900,00 euros (six mille neuf cents euros) ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE 1 : DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

ARTICLE 2 : PRECISE que les recettes seront imputées au chapitre 70 du budget communal.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir les formalités y afférentes.

ARTICLE 4 : RAPPELLE que le présent acte administratif est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état dans le Département et, de sa publication.

Le recours peut être introduit par le biais de télérecours citoyen, non obligatoire, à l'adresse suivante: <https://citoyens.telerecours.fr>.

Pour Extrait certifié conforme au Registre
(Publié et Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du
Code général des collectivités territoriales)

SIN-LE-NOBLE, le 05 juillet 2023

Le Maire


Christophe DUMONT

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
En sous-préfecture de DOUAI le 10 JUIL. 2023
Et de la publication le 10 JUIL. 2023
Fait à Sin-le-Noble, le 10 JUIL. 2023
Le Maire
Christophe DUMONT